



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/1

Section institutionnelle

INS

Date: 1^{er} octobre 2014

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 321^e session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.5.3 du Règlement du Conseil d'administration, les projets de procès-verbaux de la 321^e session du Conseil d'administration (juin 2014) ont été affichés sur le site Web du Conseil d'administration. Les Membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et d'ACT/EMP et d'ACTRAV pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les amendements qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Les projets de procès-verbaux ainsi modifiés ont ensuite été affichés sur le site Web du Conseil d'administration sous le titre «Projet de procès-verbaux de la 321^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail» et sont soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 322^e session.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 321^e session.*